



Participation des nations  
africaines aux activités  
des organisations de  
normalisation sanitaire  
et phytosanitaire

**PAN-SPSO**



UNION AFRICAINE  
**BUREAU INTERAFRICAIN DES  
RESSOURCES ANIMALES**

ASSURER LE LEADERSHIP DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES EN AFRIQUE

## A propos de l'UA-BIRA

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) est un service technique spécialisé placé sous l'autorité du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union Africaine. Le mandat du Bureau est d'appuyer et de coordonner les efforts visant à améliorer l'élevage, la pêche et la faune en tant que ressources pour le bien-être des populations des pays membres de l'UA, et de contribuer au développement économique, notamment dans les zones rurales. La facilitation du commerce et la commercialisation des animaux et des produits animaux en conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) est une des missions principales de UA-BIRA.

## Justification

Le phénomène de globalisation entraîne une augmentation continue des volumes de marchandises échangées entre les pays. Ceci pousse à une ouverture toujours plus importante de nouveaux axes de transport, y compris les produits agricoles. Cela entraîne l'augmentation du risque de diffusion des maladies animales et des ravageurs de plantes. La demande pressante d'harmonisation des mesures sanitaires est justifiée par les conséquences dramatiques d'une protection insuffisante. Par exemple, la crise de la fièvre aphteuse de 2001 au Royaume Uni a généré des pertes de plus de 10 M €. Pour ces raisons, l'Organisation Mondiale du Commerce a mandaté l'Organisation Mondiale pour la santé Animale (OIE), la



Convention Internationale pour la Protection des Végétaux, et le Comité du Codex Alimentarius pour établir les standards internationaux dans les domaines SPS. Cependant, l'implication des institutions africaines dans les activités des organisations internationales de normalisation

reste limitée. La majorité des pays manque de personnel qualifié et de moyens pour y contribuer de manière efficace. Ce problème est exacerbé par la difficulté à trouver une position commune sur les questions SPS. Cette situation conduit l'Afrique à se positionner en consommateur de normes, sans parvenir à influencer la formulation de celles-ci, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'économie du continent.

**“...la demande pressante d'harmonisation des mesures sanitaires est justifiée par les conséquences dramatiques d'une protection insuffisante comme au cours de la crise de la fièvre aphteuse de 2001 au Royaume Uni qui a généré des pertes de plus de 10 M €...”**

## Principaux domaines d'activités

### Appui institutionnel

Un appui est apporté aux Etats Membres afin de leur permettre de mettre en place des dispositifs et modalités efficaces de participation aux activités des organisations internationales de normalisation.

### Harmonisation régionale et continentale

Le projet facilite les concertations entre institutions africaines, au moyen d'ateliers et d'échanges d'informations, afin d'identifier des intérêts et politiques communs.

### Renforcement des capacités techniques

Les institutions nationales bénéficient de formations et d'appui technique

afin d'améliorer leurs capacités techniques à contribuer efficacement à la mise au point des normes.

### Collecte et partage d'information

Les données SPS actualisées, les informations sur les normes existantes ou en cours d'élaboration, les résultats de recherche et les informations scientifiques pertinentes sont collectés et diffusés.

### Principales réalisations

- Sensibilisation des autorités nationales sur les questions SPS.
- Renforcement de trois Communautés Economiques Régionales (CERs) dans la coordination des activités SPS.
- Obtention de positions communes sur la santé animale, la protection des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments.
- Signature de six protocoles d'accords et contrats entre l'UA-BIRA et 7 CERs.
- Nets progrès dans le développement d'arguments scientifiques concernant les normes.
- Augmentation du nombre de CERs ayant le statut d'observateur au sein des organisations de normalisation et du comité SPS de l'OMC.
- Formation de 40 experts SPS et de 53 formateurs SPS nationaux.

### L'accord SPS de l'OMC

L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires précise les règles de base en matière de normes relatives à la sécurité des aliments, la protection des végétaux et la santé animale.

Il vise à:

- Protéger la vie des personnes et des animaux des risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes présents dans les produits alimentaires.

- Protéger la santé des personnes des maladies véhiculées par des végétaux ou des animaux.
- Protéger la vie des animaux ou préserver les végétaux des ravageurs, maladies ou organismes pathogènes.
- Empêcher ou limiter, dans un pays, d'autres dommages découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de ravageurs.



### Mise en œuvre des normes

Les pays signataires de l'accord sont encouragés à utiliser les normes internationales lorsqu'elles existent. Ils peuvent appliquer des mesures correspondant à des normes plus élevées si celles-ci sont justifiées par des arguments scientifiques ou une évaluation appropriée des risques tant que cette attitude est pertinente et non arbitraire.

### Modification des normes

Des consultations au sujet des impacts sur le commerce ou de questions relatives à la mise en œuvre sont réalisées au sein du Comité SPS ouvert à tous les Etats membres de l'OMC.

Les nouvelles normes et directives sont élaborées dans le cadre de trois organisations internationales, désignées dans l'accord SPS comme organisations internationales de normalisation. Les normes sont contenues dans des codes internationaux tels que le code OIE, le Codex Alimentarius ou les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires de la CIPV. Les normes internationales sont mises à jour et améliorées de manière permanente par les pays membres de ces organisations.

**Objectif global** Réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, grâce à un meilleur accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles africains, y compris le bétail et les produits halieutiques

**Objectif spécifique** Faciliter la participation effective des pays africains aux activités de l'OIE, de la CIPV et de la CAC pendant la formulation des normes internationales sur la santé animale (animaux terrestres et aquatiques), la protection des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments

## Principaux résultats attendus

- Un renforcement des pays africains pour donner plus de pouvoir aux services SPS afin de participer de manière efficace aux activités d'élaboration des normes SPS.
- Une prise de position commune des pays africains sur les normes SPS à l'échelle continentale et régionale.
- Un renforcement des capacités techniques des pays africains à proposer des normes et à développer des arguments scientifiques.
- Une acquisition et une diffusion aux pays africains des données et informations relatives aux questions SPS au travers de la mise en place de plateformes de partage d'informations accessibles.

## 47 pays africains

PAN-SPSO cible 47 pays africains membres, comprenant tous les pays sub-sahariens à l'exception de l'Afrique du Sud.

**May 2008—Décembre 2011**

Période de mise en œuvre du projet.

**Bénéficiaires** Producteurs agricoles, éleveurs et pêcheurs, opérateurs économiques et transformateurs africains.

**3.855 millions d'Euros**

Montant du financement prévu dans l'Accord de financement signé entre l'UA-BIRA et l'UE.

Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road

P.O. Box 30786, 00100 Nairobi, KENYA

Téléphone: +254 (20) 3674 000

Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342

courriel: [ibar.office@au-ibar.org](mailto:ibar.office@au-ibar.org) | site web: [www.au-ibar.org](http://www.au-ibar.org)

Soutien financier:

